





REPUBLIQUE FRANCAISE *****

DEPARTEMENT DE LA REUNION ****

COMMUNE DE SAINT-LEU

DELIBERATION N°: 10/14092022

OBJET : Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : modification du plan d'actions pluriannuel.

Présents :	26
Procurations:	08
Votants :	34
Abstentions:	0

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

NOTA: Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance **Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN - Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint), Mme BERNON Nadège (2eme Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3eme Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5eme Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8eme Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9eme Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN. Mme VERMINARDI Mylène GOAR, née M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4eme Adjoint) procuration à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6eme Adjoint) procuration à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7eme Adjointe) procuration à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10eme Adjoint) procuration à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) procuration à Mme DALLY Brigitte (3eme Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) procuration à M. ZETTOR Josian (Conseifler)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) procuration à Mme BERNON Nadège (2eme adjointe)

Absents:

Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)

- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3eme adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Réglement Européen sur la Protection des données: chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@meine-saintleu Ir). l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@meine-saintleu tr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



ID: 974-219740131-20220914-10_2022-DE

AFFAIRE N° 10/14092022 SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES MODIFICATION DU PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

Direction Générale des Services / Ressources Humaines

Le Maire expose :

Le 30 juin 2021, le Conseil Municipal a adopté un plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal, conformément au décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 qui fixe les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Par courrier du 20 juin 2022, le préfet a transmis des observations concernant 2 points du plan d'actions, qu'il convient de compléter et de modifier, à savoir :

- a) L'absence de mesures sur 2 axes :
 - Prévenir, évaluer, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
 - Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale
- b) La durée du plan d'action pluriannuel qui ne peut excéder trois ans

Afin de prendre en compte les remarques, il convient donc de modifier le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal adopté le 30 juin 2021.

• Concernant l'absence de mesures sur 2 axes, le plan sera complété avec ces 2 thématiques : axe 6 & 7 déclinés chacune en une fiche d'action N° 9 & 10.

Au sein de la Commune de Saint-Leu, ce plan se décline donc en 7 grands axes au lieu de 5 :

- 1- Promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes
- 2- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel,
- 3- Sensibiliser, mobiliser, responsabiliser
- 4- Renforcer le dialogue social autour de la thématique de l'égalité Femmes-Hommes
- 5- Agir ensemble
- 6- Prévenir, évaluer, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes
- 7- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale

Ces 7 axes seront déclinés dans 10 fiches actions détaillées en annexe au lieu de 8 fiches auparavant:

Axe 1 et 2 - fiche action n° 1 - 1 bis - 1 ter : Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et moral :

- En structurant la démarche (Fiche Action 1)
- En protégeant les agents (Fiche Action 1 bis)
- En accompagnant les agents (Fiche Action 1-ter)

Axe 2 - fiche action n° 2 : Célébrer les journées dédiées à cette thématique Journée du 25 novembre : journée internationale de la violence faite aux femmes ;

Journée du 8 mars : journée de la femme

- Axe 3 fiche action n° 3 : Organiser des évènements en faveur de l'égalité Femmes-Hommes
- Axe 3 fiche action n° 4 : Communiquer en veillant à promouvoir l'égalité Femmes-Hommes

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22/09/2022



Axe 3 - fiche action n° 5 : Introduire la thématique de l'égalité profes | ID1 974 2 2 9740 13 11 2022 0 9 14-110 2022 - DE dans les dispositifs de formation

- Axe 4 fiche action n° 6 : Renforcer le dialogue social en associant les partenaires sociaux
- Axe 5 fiche action n° 7 : Créer un comité de pilotage et de suivi
- Axe 5 fiche action n° 8: Evaluer annuellement les actions du plan
- Axe 6 fiche action n° 9 : Diminuer la précarité et évoluer vers une égalité salariale entre les femmes et les hommes exerçant des fonctions identiques
- Axe 7 fiche action n° 10 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
 - Concernant la durée du plan d'actions pluriannuel qui ne peut excéder trois ans, la mise en œuvre sera de 3 ans, soit de 2021 - 2023 au lieu de 5 ans (2021-2026).

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les modifications du plan d'actions à savoir :
 - Compléter les axes avec les 2 thématiques absentes (axes 6 & 7) ainsi que les fiches d'actions (fiches d'actions N° 9 & N° 10)
 - Modifier la durée de la mise en œuvre du plan d'action soit 2021-2023
- D'approuver le plan d'actions pluriannuel modifié (fiches ci-annexées);
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré. le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les modifications du plan d'actions à savoir :
 - Le complément des axes avec les 2 thématiques absentes (axes 6 & 7) ainsi que les fiches d'actions (fiches d'actions N° 9 & N° 10)
 - La modification de la durée de la mise en œuvre du plan d'action soit 2021-2023
- Approuve le plan d'actions pluriannuel modifié (fiches ci-annexées);
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 2 1 SEP. 2022 Le Président de séance,

Bruno DOMEN